

# Synthèse des engagements du Pacte bois-biosourcés d'Auvergne-Rhône-Alpes

**Le réseau Fibois d'Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à soutenir et accompagner les signataires**, pour assurer l'atteinte de leurs engagements. À ce titre, le réseau interprofessionnel met en place une méthode de comptage et de suivi, des réunions régulières pour faire avancer les projets, et déploie un ensemble de services collectifs et individuels : conseil, accompagnement et transfert de compétences.

**Les partenaires du Pacte bois-biosourcés s'engagent** aux côtés des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre pour accélérer les conditions de réussite : organismes institutionnels, organisations professionnelles, certificateurs, entreprises de la transformation, de la mise en œuvre, de la conception... viennent consolider le Pacte bois-biosourcés et apportent leur expertise.

**1.** Les signataires s'engagent sur un pourcentage de leur Surface de Plancher (SdP), en construction neuve et/ou en réhabilitation, intégrant des solutions bois-biosourcées :

- **70% de la SdP – niveau Platine**
- **40% de la SdP – niveau Or**
- **20% de la SdP – niveau Argent**
- **10% de la SdP – niveau Bronze**

Période d'engagement : **5 ans**

*Prise en compte des Ordres de Service (OS) Travaux du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.*

**2.** Les signataires s'engagent à ce que cette part corresponde, sur la moyenne des opérations engagées, à une intégration de bois-biosourcés à hauteur de :

- **36 kg/m<sup>2</sup> SdP pour la construction neuve** (garde-fou : 10 kg/m<sup>2</sup> SdP par opération)
- **10 kg/m<sup>2</sup> SdP pour la rénovation** (pas de garde-fou par opération)

**3.** Les signataires doivent favoriser des approvisionnements maîtrisés en mettant tous les moyens en œuvre pour atteindre :

- **60 % d'approvisionnements en bois certifiés**, issus de forêts gérées durablement (PEFC, FSC ou équivalent)
- **60 % de bois français** (marques/certification, contrats de fourniture, attestation sur l'honneur...)

**4.** Les signataires déploient un ensemble de moyens sine qua non à l'atteinte des résultats :

- Désignation d'un référent bois,
- Participation aux réunions de travail et d'informations du Pacte,
- Montée en compétence des équipes,
- Intégration systématique de la compétence bois aux équipes projet,
- Partage d'informations avec la communauté des signataires.

► **Engagements optionnels** (sur au minimum un projet du parc au cours des 5 ans) :

- Utilisation d'essences peu valorisées : sapin et/ou feuillus,
- Bois régionaux : utilisation de 60% de bois régional (issus de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des massifs forestiers limitrophes),
- 100% bois certifiés : 100% de l'approvisionnement se fait en bois certifiés, issus de forêts gérées durablement (PEFC, FSC ou équivalent),
- Bois énergie : utilisation du bois comme énergie pour le chauffage principal du bâtiment,
- Réemploi : utilisation de produits de réemploi en Bois-Biosourcés.